

Décryptages

La lettre du MBA de l'Enass
N°4 – Septembre 2011

assurances



Osons : prenons des risques !

Après une décennie de prospérité, notre secteur doit faire face à une crise financière et au ralentissement de l'économie, situation qui nous conduit à la stagnation, amplifiée par une banalisation de l'assurance et une guerre des prix. Aujourd'hui, le constat est sans appel : croissance et rentabilité demandent désormais des changements majeurs, des investissements importants et surtout une remise en question profonde de nos modes de fonctionnement

et de nos pratiques, pour faire face à l'évolution de la demande.

La prise de risque constitue la fonction de base des métiers de l'assurance.

Elle a permis d'extraordinaires développements en sécurisant et en favorisant l'innovation et la créativité, sources de progrès (sans l'assurance de prototypes de satellites, nous ne serions pas un acteur majeur du secteur !).

Elle se situe à plusieurs niveaux et implique en particulier de :

- savoir **assumer notre métier** lorsqu'il se transforme brutalement, à l'instar de la RC en 1986 ou plus récemment, de la profonde évolution de l'assurance terrorisme à la suite de l'attentat du 11 septembre 2001. Des groupes tels qu'Ace, XL ou Axis ont osé, leurs actionnaires fondateurs ont pris des risques : constatez aujourd'hui la prospérité de ces groupes...
- Avoir l'audace de **révolutionner l'organisation** et de sortir des zones de confort. Le marché bénéficie de spécialistes alors que le client demande des solutions simples et globales, du sur-mesure en temps réel et au juste prix. Les assureurs doivent cultiver une vision globale des risques de leurs clients.
- **Toujours simplifier** : que ce soit les processus, la communication, l'organisation... Les avancées technologiques sont dans ce cadre un atout précieux qu'il faut exploiter pleinement. Qui, en France, met véritablement en avant la magie du Net, des réseaux



Philippe Carle
Chairman, Marsh & McLennan Companies
France
Parrain de la promotion 2007/2009
du MBA de l'Enass

sociaux, des opportunités générées par les nouvelles technologies ?

- Enfin, et surtout, savoir faire un « stop » : quitter le cadre existant et repartir de la **feuille blanche** pour disposer d'un œil neuf, et que chaque responsable se remette en cause comme le ferait un nouvel arrivant qui se prêterait à « l'exercice des 100 jours ».

L'innovation est LE facteur de progrès... mais c'est un risque. La créativité, quant à elle, permet de changer la manière de voir les choses et de mieux utiliser ce dont on dispose déjà.

Jean Fourastié, économiste renommé et excellent communicant, faisait volontiers la distinction entre le bon élève, celui qui fait fonctionner la machine, et l'élève créatif qui la fait évoluer, qui même la réinvente complètement. Celui-là seul sera véritablement à l'origine du progrès et de l'innovation.

Il nous faut nous réinventer, prendre des risques pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain : tenter d'assurer l'inassurable et, dans toutes les fonctions du transfert de risque, penser l'impensable, tels sont les défis qui nous attendent. ■

édito

Ce mois de septembre est pour tous synonyme de rentrée. Scolaire pour les uns, professionnelle pour les autres, où les deux pour la promotion en cours qui attaque la dernière phase du cursus de ce MBA Management des entreprises d'assurances avec, en ligne de mire, l'exercice le plus difficile : la thèse, qui sera soutenue en avril 2012. C'est aussi bientôt la rentrée pour la nouvelle promo 2011 que nous accueillerons à l'ENASS le 13 octobre. Bonne chance à toutes et à tous ! Enfin, c'est la rentrée pour l'équipe du bureau de l'association avec, nous l'espérons, de nouveaux venus, de nouvelles idées. À venir : notre annuaire 2011, une conférence en décembre sur le thème du développement européen de l'assurance (LPS-LE) et bien sûr ce nouveau numéro de *Décryptages Assurances*. Merci de nous aider à le faire vivre par vos idées, vos textes... et vos encouragements !

Le comité de rédaction



Règlementation des émissions de gaz à effet de serre : quelles solutions les assureurs peuvent-ils offrir aux industriels ?

Alors que le protocole de Kyoto expire en 2012 sans successeur désigné, la Commission européenne a affiché sa détermination à poursuivre sa politique de lutte contre le changement climatique au moyen du Système d'échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet de serre (EU ETS) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Cadre réglementaire

L'ETS impose des plafonds d'émissions à près de 11 400 installations industrielles et de production européennes à forte consommation d'énergie. Tout dépassement de ces plafonds est sanctionné par une amende à moins d'être compensé par l'achat, (1) de quotas d'émissions dont d'autres installations n'ont pas besoin, et/ou (2) de crédits carbone accordés dans le cadre des mécanismes dits de « flexibilité » du Protocole de Kyoto (CDM et JI) dont l'objet consiste à réduire ou à séquestrer les émissions.

Les entreprises assujetties ont à ce jour reçu plus de quotas qu'elles n'en avaient besoin. Ceci changera lors du passage en 2013 à la phase 3 de l'ETS, plus contraignante : élargissement à d'autres secteurs industriels, diminution du nombre de quotas (dont la majorité seront vendus aux enchères et non plus alloués gratuitement) et conditions d'admissibilité des projets CDM/JI plus contraignantes.

Nouveaux risques

Alors que les entreprises se tournent de plus en plus vers des technologies destinées à réduire leur facture énergétique, l'évolution réglementaire les expose à de nouveaux risques.

• Risque de conformité.

À la suite d'un incident industriel, une entreprise peut subir, outre un dommage physique, une perte d'exploitation la privant de revenus. Afin de réduire ses pertes, elle peut faire le choix de remplacer une unité de production rendue indisponible par une autre qui émettrait davantage de gaz, de sorte que le plafond d'émissions qui lui avait été alloué serait dépassé. Les coûts de compensation d'un tel déficit seraient en principe couverts par les assurances de pertes d'exploitation classiques.

• Risque de projet.

Les parties prenantes aux projets CDM/JI sont exposés à de nombreux risques (climatiques, technologiques, de crédit, d'insolvabilité, politiques et/ou réglementaires) susceptibles de les priver de la délivrance (ou de retarder celle-ci) des crédits carbone attendus en retour. Un marché de niche proposant de couvrir le risque de Projet s'est créé. Le bilan de ses ventes est pourtant très maigre et les pionniers de ce marché ne sont pas encore parvenus à fédérer une capacité d'assurance suffisante. Les ventes sont toutefois appelées à progresser lentement, tirées notamment par des contraintes réglementaires plus fortes.

La question de l'assurabilité des risques réglementaires est d'autant plus délicate que le taux d'échec des projets CDM/JI est très élevé. Les actuaires estiment généralement que les données relatives aux projets sont encore inexploitable faute de recul historique, d'homogénéité et de dispersion géographique.

Quels enjeux ?

2013 approche. Les assureurs doivent comprendre les fondamentaux de l'ETS (qui fait école à travers le monde) et en



Cédric Wells
e-mail : cedric.wells@scor.com

mesurer les incidences (coûts et risques) pour leurs clients : il n'est pas trop tôt pour sensibiliser les souscripteurs, actuaires et gestionnaires sinistres. Ils doivent, par ailleurs, veiller à ce que les textes de police reflètent correctement les spécificités des crédits carbone afin d'éviter les conflits d'interprétation qui ne manqueraient pas, à défaut, de survenir. ■

ABSTRACT

As from 2013, Phase 3 of the EU greenhouse gas emissions regulation will mean additional costs and new risks to the energy-intensive industries.

Current conventional PD/BI policies provide cover for the costs which a company would incur in order to compensate for excessive emissions which would arise out of an insured peril. Wordings however fail to address the specificities of carbon credits which will undoubtedly lead to disputes.

Most risks associated with the Kyoto Protocol projects, which are intended to deliver carbon credits, can be insured. Only regulatory risks, which are still very high, are an exception (save for a niche market).

It is critical that insurers understand the basic mechanics of the regulation and that they anticipate the major impact it will have on their clients' businesses.



Gaz de schiste : excès de précaution ?



Paul-Henri Begeot
Président de la SIP (Association des
souscripteurs internationaux de Paris).
e-mail : phbegeot@noos.fr
www.sip.asso.fr

Le gaz de schiste est exploité aux États-Unis depuis environ 75 ans et est qualifié de non conventionnel du fait du procédé d'extraction utilisé. À l'opposé d'un gisement de gaz naturel duquel le gaz jailli naturellement à la suite d'un forage, le gaz de schiste (gaz naturel ou méthane, aussi composant majeur du grisou) doit être extrait de la roche. La libération du gaz est atteinte via l'injection sous haute pression de fluides (fracturing fluids) composés d'eau, de sable et d'adjuvants destinés à fracturer la roche (fracking) ; le mélange de gaz, eau, sable, solvants et déchets de roches et ensuite pompé en surface puis traité.

Le parlement a voté en mai et juin derniers, l'interdiction de l'exploitation du gaz de schiste par fracturation hydraulique, à la suite des recommandations émises par une commission ad hoc. Les permis de forage précédemment accordés ont été abrogés.

La France n'est pas le seul pays européen à exprimer son hostilité vis-à-vis du gaz de schiste. Certains Landers allemands ainsi que la Suède et la République Tchèque ont pris des décisions analogues. Le Royaume-Uni, le Danemark et les Pays-Bas sont plus mitigés, l'Ukraine et la Pologne y sont clairement favorables.

Le gaz de schiste ne représente pas une alternative au gaz conventionnel mais constitue néanmoins des réserves importantes, inégalement réparties, esti-

mées à 17 tcm (tera cubic meters), i.e. sensiblement 32 ans de consommation actuelle. En ce qui concerne la France, les réserves seraient de 5 tcm.

De nombreuses entreprises (cf. carte) sont titulaires de licences d'exploration/production en Europe, qui ont intégrés ou intégreront leurs programmes d'assurance, particulièrement en responsabilité civile. La presse a largement fait état des dommages environnementaux, des nuisances diverses vis-à-vis des voisins ou de l'indéniable impact sur le paysage (cf. Gasland), mais quel risque cette activité peu encadrée par la loi en Europe présente-t-elle réellement ?

On pourra citer principalement la pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau, provenant des fluides de fracking (néanmoins l'essentiel des pollutions répertoriées provient du méthane lui-même dissous dans l'eau, d'où peu de problématique RC produit) ou des bassins de traitement en surface.

Les nappes phréatiques sont toutefois le plus souvent situées bien au-dessus des gisements qui se trouvent en moyenne à - 2 000 m, mais il est vrai parfois à seulement - 20 m. Dans ce cas, on peut questionner l'étanchéité du casing du forage. Sur ces divers points, la directive 2004/35 relative à la responsabilité environnementale pourrait trouver lieu à application.

Dans une moindre mesure, des tremblements de terre et glissements de terrain pourraient être causés par le fracking massif de certains gisements. Du fait des contraintes géologiques et de la technique utilisée, chaque puits ne traite qu'une infime portion du gisement, ainsi le Marcellus shale aux USA pourrait à terme compter quelques 40 000 puits.

Enfin, la perte de valeur des terrains et des habitations environnants, du fait de l'impact sur le paysage et de la réputation véhiculée par cette activité, sera certainement source de réclamation.

L'extraction du gaz de schiste en est à ses balbutiements en Europe, et tirer une quelconque conclusion serait hâtif. Néanmoins, l'expérience nord-américaine révèle que les garanties accordées aux opérateurs, également titulaires de licences en Europe, sur base de pollution accidentelle uniquement ou time element (polices bermudiennes) prêtent peu le flanc à réclamation.

Enfin, n'oublions pas qu'il existe aussi des associations de protection de l'environnement notamment aux USA qui sont... favorables au gaz de schiste, du fait que cet élément est le plus pauvre en carbone de tous les hydrocarbures, ironie !

En conclusion, reprenons l'avis du MIT qui dans un rapport du 9 juin 2011 indiquait « *environmental impacts of shale gas development are challenging but manageable* ». Mais c'est toujours ex post que l'on sait si l'on a fait preuve ou non d'un excès de précaution. ■



© Toreador

ABSTRACT
Shale gas E&P has been banned by the French MPs back in June. However risks linked to that activity are known and can be addressed. Risk assessment shows there are alternatives to ban



Bilan et perspectives de la micro-assurance



Marc Nabeth
e-mail : mnabeth@cgsi-consulting.fr

Quel est le bilan de la micro-assurance aujourd'hui ? (chiffres clés, acteurs principaux...)

> Dresser le bilan de la micro-assurance passe déjà par une définition consensuelle de la micro-assurance. Or, ce consensus n'existe pas. On parle souvent d'une assurance pour les populations à faibles revenus, voire des classes moyennes basses ou émergentes, mais cela a-t-il un sens quand on sait que dans la plupart des pays émergents ou en développement, ce ne sont généralement pas plus de 10 à 15 % de la population qui disposent d'une couverture d'assurance ? Les programmes sur lesquels nous intervenons se distinguent surtout par un souci de tenir compte des cultures sociétales et de distribuer des produits à travers des réseaux proches géographiquement et culturellement de la population dans son ensemble, et plus seulement pour ses « élites ». C'est autant une condition de rentabilité qu'une réponse à un objectif social.

Quels sont les acteurs principaux ?

> Ils sont de plus en plus nombreux, entre assureurs internationaux et assureurs locaux. Pour avoir une petite idée de la diversité des programmes, des acteurs, des réseaux de distribution, il suffit de se reporter au portail du Fonds et des bénéficiaires de subventions à l'innovation : http://www.ilo.org/public/french/employment/mifacility/supprojects/grala_fondationntees/index.htm. Vous y trouverez les assureurs sud africains actifs sur d'autres continents (OLD Mutual, Hollard),

ALLIANZ en Indonésie ou Zurich au Brésil (ces deux assureurs ont des programmes de micro-assurance dans différents pays), SBI Life, IFFCO-Tokyo, ICICI Prudential ou Max Vijay en Inde, PICC en Chine, La Positiva au Pérou, AIC en Haïti et à terme aux États-Unis, UAB-vie au Burkina, etc. L'Afrique australe, l'Amérique latine, l'Inde sont d'ailleurs des zones particulièrement actives dans le secteur.

J'aimerais enfin citer la fondation d'utilité publique *Entrepreneurs de la Cité* pour son travail pionnier en France. La problématique est certes bien différente que dans les pays du Sud, mais force est de constater qu'il s'agit d'un sujet nullement anecdotique alors que la société française postindustrielle est traversée par des nouvelles vulnérabilités, ressenties ou réelles.

Il y a eu une récente polémique concernant la microfinance. Cela touche-t-il la micro-assurance ?

> Rappelons que la micro-assurance s'apparente plus à des assurances affinitaires de masse qu'à un complément du micro-crédit. Les opérateurs impliqués dans le secteur n'ont pas attendu la presse pour connaître les forces et les faiblesses des institutions de microfinance. Les assureurs ne se limitent pas à un partenariat avec des IMF. La micro-assurance se développe également à travers des banques, des associations, des opérateurs téléphoniques, des fournisseurs d'électricité ou d'eau, des écoles, des syndicats de taxis ou autres, des coopératives, des PME voire des grandes

entreprises soucieuses de couvrir leurs employés. Le plus surprenant dans cette histoire, c'est que nous sommes passés d'une fascination de la microfinance, à une défiance généralisée qui englobe la micro-assurance. La réalité est naturellement plus complexe et engageante pour l'avenir. Souvenons-nous simplement que la recherche de sécurité et de protection étant bel et bien une condition anthropologique, l'indifférence de l'État et des assureurs à l'égard de la majorité des populations fera le jeu des systèmes clientélistes plus ou moins mafieux ou extrémistes.

Quelles sont les perspectives de ce marché ?

> Elles dépendront de la vision des assureurs vis-à-vis du métier de l'assurance. Serons-nous des purs financiers, obnubilés par des résultats trimestriels et le ROE à 15/20 % ? Dans ce cas, les perspectives seront limitées car soumises au diktat du court-termisme. Privilégierons-nous notre métier d'industriel du risque en mesurant que l'assurance est bel et bien un outil économique, social et politique pour tout un pays, et plus seulement pour ces élites dans les pays en développement ? Dans ce cas les assureurs seront amenés à développer de nouveaux modèles où la prise en compte des cultures sociétales ne sera plus considérée comme un coût mais une condition sine qua none. ■



Des nouvelles du MBA

■ **L'inauguration de la nouvelle promotion du MBA de l'Enass** aura lieu le jeudi 13 octobre à 18h à l'ENASS. C'est Jean-Philippe Thierry, vice-président de l'ACP, qui en assurera l'ouverture.

■ **L'annuaire 2011 des diplômés du MBA** est en cours de préparation suite à l'e-mailing lancé mi-août. 30 % des diplômés du MBA ont changé de coordonnées professionnelles depuis l'année dernière.

Boîte à idées !

Si vous souhaitez participer à la réalisation des prochaines lettres : proposer des sujets (intervenants, thèmes...) ou des articles, participer au comité éditorial, nous faire part de vos remarques, vous pouvez nous contacter via l'adresse e-mail suivante :

lalettredumba@gmail.com